

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 24 juillet 2020

Date de convocation du conseil municipal : le 20 juillet 2020

Etaient présents : M. BLANC Didier, M. BOVARD Jean-Marie, M. CATTANEO Thierry, MME CREPY-BANFIN Audrey, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. DANIEL Simon, M. DAVID-CRUZ Gérald, MME GINON Céline, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. GUFFROY François-Maxime, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. MECCA Jean-Louis et M. VUILLOUD Gilbert.

Etaient absents : M. CRUZ-MERMY Valéry et M. TRINCAZ Nicolas

MME GINON Céline a été nommée secrétaire.

1. [Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 26 juin et 10 juillet 2020](#)

Les comptes-rendus sont approuvés, pas d'observation.

2. [Vote des budgets primitifs Année 2020 \(Principal et annexes « Forêts », « Eau » et Remontées Mécaniques\)](#)

Budget annexe « Forêts »

Equilibré en dépenses et recettes

Section Fonctionnement : 43 480,00 €

Section Investissement : 3 720,00 €

Budget annexe « Eau »

Equilibré en dépenses et recettes

Section Fonctionnement : 380 000,00 €

Section Investissement : 304200,00 €

Budget annexe « Remontées Mécaniques »

Equilibré en dépenses et recettes

Section Fonctionnement : 1 292 000,00 €

Section Investissement : 1 172 000,00 €

Budget Principal

Equilibrée en dépenses et recettes

Section Fonctionnement : 3 618 000,00 €

Section Investissement : 1 334 400,00 €

3. Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une CCID doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
-

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins ;
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction des Impôts sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal a dressé la liste comme suit :

Commissaires Titulaires

- M. VUILLOUD Gilbert, M. LEBRASSEUR Fabrice, M. GRILLET-AUBERT Jacques, M. CREPY-BANFIN Jean-Claude, M. TRINCAZ Jérémy, M. BENAND Anthony, M. BOVARD Jean-Marie, Mme GUFFROY Marie-Françoise, M. GURLIAT Benoît, M. TARILLON Laurent, M. MAXIT Thomas, M. MUSSCHE Ludovic

Commissaires Suppléants

- M. CRUZ-MERMY Valéry, M. LALLIER-GOLLET Jean-Louis, M. CRUZ-MERMY Jean-Jacques, M. GUFFROY François-Maxime, M. TRINCAZ Nicolas, M. CATTANEO Thierry, Mme CREPY-BANFIN Audrey, M. MECCA Jean-Louis, M. BLANC Didier, M. DANIEL Simon, Mme GINON Céline, Mme BRESSOUD Yvonne.

Monsieur DAVID-CRUZ Gérald, Maire, était de droit Président de la commission communale.

4. Désignation représentant au conseil d'administration EHPAD Haut-Chablais ;

Le conseil municipal a désigné M. CATTANEO Thierry, titulaire, M. DAVID-CRUZ Gérald, suppléant.

5. Désignation suppléant du maire au Comité de rivières du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

Le conseil municipal a désigné M. DAVID-CRUZ Gérald, titulaire, M. VUILLOUD Gilbert, suppléant

6. Délégation au Maire à préciser – Déclaration d'Intention d'Aliéner

Reportée à une séance ultérieure.

7. Remboursement de frais de mission à M. le Maire

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour le remboursement des frais de mission de M. le Maire d'un montant de 127,61 €.

8. Tarifs été 2020 remontées mécaniques

Le conseil municipal a validé la tarification mise en place par le délégataire SELCA dans le cadre de l'ouverture au public de la télécabine de La Panthiaz, à savoir Adulte : 7,20 € (à partir de 16 ans jusqu'à 74 ans révolus), Enfant 6,70 € (de 5 à 15 ans), Enfant moins de 5 ans et 75 ans et plus : gratuité, Groupes (+ 13 personnes) : 6,20 €.

9. Autorisation de signature convention avec le Syane (réseau desserte en fibre optique très haut débit)

Dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit, le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la signature des conventions de droit d'usage à intervenir dans ce cadre pour les parcelles impactées appartenant à la commune.

10. Point sur le cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est important de conserver la présence d'un cabinet médical sur notre village et qu'en ce sens, des travaux vont être engagés dans les locaux du presbytère afin de mettre un local « compatible radiologie » à disposition d'un médecin dans les prochains mois.

11. Demandes d'autorisation d'urbanisme et DIA

Le conseil municipal a examiné les demandes d'autorisation d'urbanisme et les Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Maire,
Gérald DAVID-CRUZ

Le secrétaire,
Céline GINON

